

VOLET

B

OBJECTIF
B-I

FICHE ACTION

B-I-2



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques

RESTAURER ET ENTREtenir LA RIPISYLVE

PRIORITÉ

1 2 3

COÛT TOTAL

1 235 804€

MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

ANNÉES

1 2 3 4 5 6 7

MASSÉS D'EAU CONCERNÉES

FRDR472a, FRDR472b, FRDR472c,
FRDR2017, FRDR11202, FRDR11606,
FRDR11662, FRDR11685, FRDR11904,
FRDR11916

COMMUNES CONCERNÉES

Artas, Beauvoir-de-Marc,
Châtonnay, Charantonay,
Chuzelles, Diémoz, Estrablin, Eyzin-
Pinet, Jardin, Lieudieu, Luzinay,
Meyrieu-les-Etangs, Meyssiès,
Moidieu-Détroube, Oytier-Saint-
Oblas, Pont-Evêque, Royas,
Saint-Anne-sur-Gervonde, Saint-
George-d'Espéranche, Saint-Jean-
de-Bournay, Saint-Just-Chaleyssin,
Saint-Sorlin-de-Vienne, Savas-
Mépin, Septème, Serpaize, Valencin,
Vienne, Villeneuve-de-Marc,
Villette-de-Vienne

RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF6A-04, OF8-09, 5B-04

Nature de l'action

Contexte/problématique

La ripisylve assure de multiples fonctions au sein de l'hydrosystème qu'elles soient écologiques comme socio-économiques (stabilisations des berges, autoépuration, habitat pour la faune, production de bois de chauffage, activités de plein air...). Certains secteurs présentent un état de dégradation plus ou moins avancé qui nécessite une restauration.

Descriptif de l'action

L'action se décompose en deux parties distinctes : les opérations de restauration d'une part et d'entretien d'autre part.

1. Opérations de restauration – ces opérations consistent à restituer le milieu dans son état d'origine ou proche de son origine. Compte tenu des attentes propres à la révision du programme pluriannuel de gestion des boisements de berge, la restauration proposée se veut plus ambitieuse que les plantations et travaux d'entretien réalisés dans le cadre des deux derniers programmes. Il s'agit en effet de restaurer une ripisylve au sens écologique du terme, c'est-à-dire un boisement dont la composition floristique dépend d'inondations fréquentes par la rivière (plusieurs fois par an) et de la proximité de la nappe phréatique.

Pour (re)trouver ce contexte très particulier, une simple plantation sur les berges actuelles peut ne pas suffire. Sur certains secteurs, il est indispensable de reprendre le profil des berges pour :

- réduire la largeur du lit ;
- améliorer la connectivité latérale du cours d'eau (suppression des merlons de berge, abaissement des crêtes de berge, adoucissement des berges) ;
- créer un gradient d'humidité du sol par une pente douce et progressive des terrains riverains.

Les plantations d'arbres et arbustes seront organisées en deux secteurs :

- une partie basse, proche du cours d'eau et de la nappe, sera constituée d'essences très hygrophiles (aulne glutineux, saule blanc, saule cendré, frêne, fusain, viorne aubier, cassis) ;
- une partie haute, proche des cultures, constituée d'espèces moins hygrophiles (cerisier à grappe, peuplier tremble, peuplier blanc, érable sycomore, saule blanc, frêne).

En complément, des plantations d'hélophytes seront réalisées sur les berges du cours d'eau aménagé et autour des mares et fossés. Ces plantations seront suffisamment denses pour assurer une couverture rapide des terrains (6 unités / m²) et basées sur des essences locales

B-I-2

Le coût des opérations a été déterminé à partir des données suivantes :

- Restauration de la ripisylve par plantation : de 9 à 15 € HT/mètre de cours d'eau ;
- Restauration de ripisylve par plantation et retalutage 20 à 25 € HT /mètre de cours d'eau ;

2. Opérations d'entretien – ces opérations consistent à entretenir les boisements de berge pour qu'ils assurent toutes leurs fonctions.

En effet, des défauts d'entretien ont conduit, dans le cadre de fortes pressions sur les berges, à un état souvent dégradé, voire absent de la ripisylve, et à la réduction des nombreux rôles que celle-ci joue sur les milieux aquatiques et terrestres riverains. Il y a donc nécessité d'intervenir sur la végétation rivulaire afin de la maintenir en bon état écologique et de limiter les impacts hydrauliques lors du passage de crue.

Les travaux d'entretien sont comparables à une gestion forestière et paysagère à long terme de la ripisylve, dans un souci d'amélioration de la productivité biologique du milieu et de protection de l'environnement et du paysage :

- Eclaircie sélective (concernant en priorité les essences non typiquement rivulaires) et recépage des taillis. La coupe des arbres sélectionnés doit veiller à ne pas blesser les plants que l'on souhaite conserver et à ne pas abîmer le tronc du sujet élagué afin de prévenir les maladies ;
- Débroussaillage de la végétation arbustive si celle-ci empiète sur le cours d'eau ou gêne l'entretien de la ripisylve ;
- Sélection et coupe des arbres présentant un risque de chute dans le cours d'eau du fait de l'érosion de la base ou d'un déchaussement de son système racinaire ;
- Coupe sélective des espèces arborescentes indésirables (peuplier, bambou, robinier faux acacias, etc.) en bord de cours d'eau ;
- Coupe des arbres vieillissants en bord de berge présentant un risque hydraulique potentiel et conservation de des jeunes plants ;
- Nettoyage des déchets dans le lit vif et le lit majeur, puis évacuation ou mise en recul suffisant du cours d'eau des bois morts et produits de coupe. L'enlèvement doit se faire d'amont vers l'aval, les déchets facilement entraînés par le courant peuvent ainsi être récupérés au fur et à mesure ;
- Mise en place localisée de plants et/ou bouture d'espèces adaptées (Saule, Aulne, Frêne, etc.) en berge lorsque la densité actuelle de la ripisylve est insuffisante.

La gestion et la suppression d'encombres qui peuvent engendrer des incidences hydrauliques et/ou géomorphologiques sur des secteurs à enjeux (habitations, agriculture...) sera également prise en compte dans le cadre des opérations de restauration et d'entretien.

Dans le cadre des interventions d'entretien (pour quelque demande que ce soit), les déchets et déchets encombrants seront ramassés et mis en décharge.

Les linéaires de restauration/entretien et les fréquences d'intervention sont précisées dans le paragraphe « **Détail des opérations** ».

Conditions d'exécution

Le plan de restauration et d'entretien des boisements de berges nécessite au préalable la réalisation d'une DIG et d'un conventionnement avec les propriétaires riverains (droit d'accès aux parcelles riveraines). Un plan de gestion pluriannuel sera mis en place par le Riv4val.

Les périodes d'intervention adéquates sont situées en dehors des périodes de reproduction de la faune (printemps-été). Les actions devront être menées en coordination étroite avec celles liées à la gestion des espèces exotiques envahissantes (cf. B-1-4).

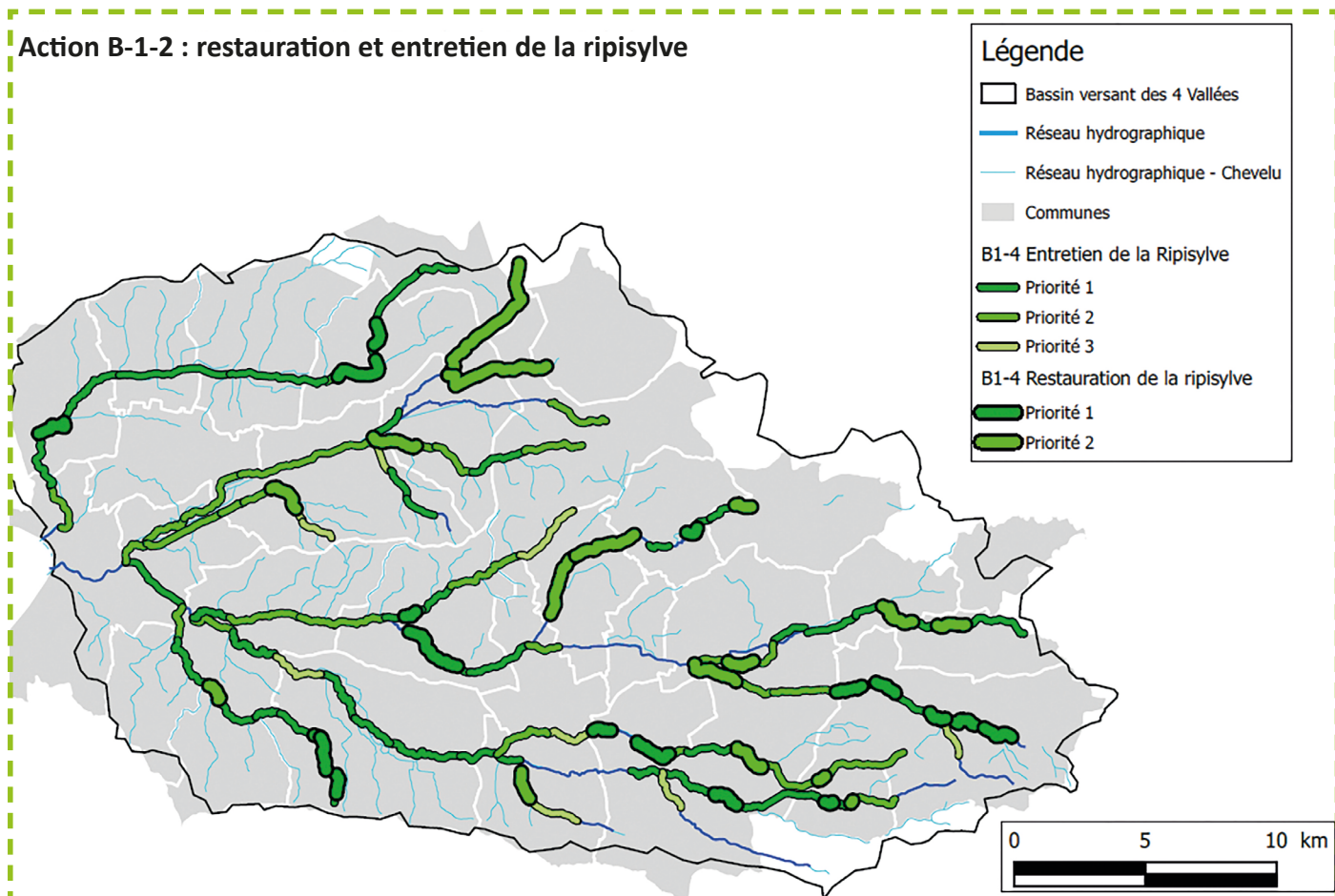
Objectifs visés

- Limitation de l'échauffement des eaux ;
- Stabilisation des berges ;
- Réduction du temps de concentration des eaux de ruissellement ;
- Réduction des apports de fertilisants et de matériaux fins par les eaux de ruissellement ;
- Restauration des trames vertes et bleues ;
- Conservation de la biodiversité (préservation d'habitats intéressants et de zone de refuge pour la faune) ;
- Prévention de la formation d'embâcle et de la déstabilisation des berges ;
- Prévention de la présence de déchets aux abords des cours d'eau.

B-IND3 – Niveau de conformité du milieu aux différentes demandes en entretien

B-IND4 – Effort d'entretien des boisements de berges mis en œuvre par la structure porteuse

Action B-1-2 : restauration et entretien de la ripisylve



Détail des opérations

	Intitulé de l'opération	Priorité	Coût total estimé Provisoire	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
B-1-2-1	Restauration	1	258 900	X	140 600 €	113 300 €	5 000 €	5 000 €		
B-1-2-2	Restauration	2	273 800	X	X	18 800 €	124 100 €	124 100 €		
B-1-2-3	Entretien	1	371 400	X	61 900 €	61 900 €	61 900 €	61 900 €	61 900 €	61 900 €
B-1-2-4	Entretien	2	264 702	X	44 117 €	44 117 €	44 117 €	44 117 €	44 117 €	44 117 €
B-1-2-5	Entretien	3	67 002	X	11 167 €	11 167 €	11 167 €	11 167 €	11 167 €	11 167 €

Financement des opérations

N° et intitulé	Coût total HT Pm	Coût total HT Priorité 1	AE RMC		Département 38		RIV4VAL	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
✓ B-1-2-1 : Restauration des boisement	532700	258 900	30*	38835			70*	220 065
✓ B-1-2-3 - Entretien des bois	703104	371 400	30*	55710			70*	315 690
✓ B-1-2-6 - DIG (y compris inventaire foncier sur la base du cadastre communal)	pm	pm	30*	à définir			70*	à définir
Total	1235804	630 300						

Pour les années 2016 à 2018 : Aide spécifique de l'AERMC liée à l'engagement dans le calendrier fixé dans le Contrat de deux opérations selon les modalités suivantes :

Année 2016 – condition : engagement de la phase études de l'opération B2-1.1 Suppression de contraintes latérales sur la Gère à Eyzin-Pinet

Année 2017 - condition : engagement de la phase travaux de l'opération B2-1.1 Suppression de contraintes latérales sur la Gère à Eyzin-Pinet

Année 2018 – condition : engagement de la phase études de l'opération B2-1.10 Restauration de la diversité des écoulements à l'ancienne Usine Bocoton